



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 02924

Numéro SIREN : 519 081 418

Nom ou dénomination : HERIGE

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2013 sous le numéro de dépôt 8645

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

HERIGE

83 boulevard Camille Blanc
34200 Sète

V/REF :

N/REF : 2009 B 2924 / 2013-A-8645

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 05/07/2013, les actes suivants :

Ordonnance du président en date du 02/07/2013

- Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes jusqu'au 31/07/2013

Concernant la société

HERIGE

Société par actions simplifiée

83 boulevard Camille Blanc

34200 Sète

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-8645 le 05/07/2013

R.C.S. MONTPELLIER 519 081 418 (2009 B 2924)

Fait à MONTPELLIER le 05/07/2013,

LE GREFFIER



05 JUL. 2013

09 B 29 24
A 8665

HERIGE

Société par actions simplifiée
au capital de 3 610 000 €
Siège social : 83 boulevard Camille Blanc
34200 SETE

519 081 418 R.C.S. MONTPELLIER
SIRET 519 081 418 00013

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER**

Le soussigné, **Pascal NICOULET**,

agissant en qualité de Président de la Société a l'honneur de vous exposer :

Que la Société a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2012.

Qu'elle se trouve actuellement dans l'impossibilité de réunir l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur lesdits comptes sociaux, sauf prorogation dudit délai.

Qu'en effet, en raison des difficultés suivantes :

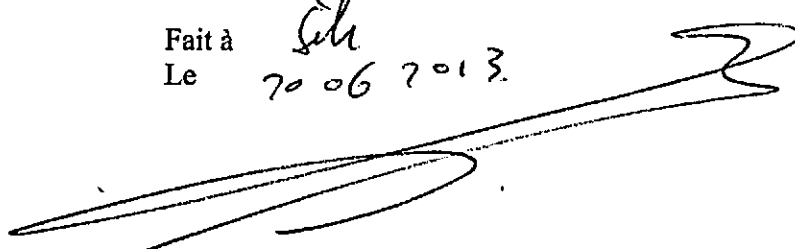
- Les associés n'étant pas sur place, ils ne peuvent se réunir que plus tard.

Le requérant conclut à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de prolonger de 1 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2013, le délai pendant lequel sera réunie l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Fait à

Le

Sete
20 06 2013



TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
9 RUE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER

ORDONNANCE

NOUS, BRUNO PASCAL , PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER
VU LA REQUETE CI CONTRE ET LES MOTIFS Y EXPOSES,

VU LES ARTICLES L 223-26 , L 241-5 , L 225-100 , ET R 225-64 DU CODE DE COMMERCE
AUTORISONS:

HERIGE
83, boulevard Camille Blanc
34200 Sète
NUMERO RCS :519 081 418
2009 B 2924

A PROLONGER JUSQU'AU 31 JUILLET 2013
LE DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

FAIT ET DONNE A MONTPELLIER LE 27/7/2013

LE GREFFIER ASSOCIE ✓ LE PRESIDENT



B. Balducci